

Projet Green Dock au port de Gennevilliers

Dossier de la rédaction de H2o
February 2026

La commission d'enquête publique rend un avis défavorable

La mission régionale d'autorité environnementale (Île-de-France) avait rendu, le 23 avril 2025, un avis défavorable. La commission d'enquête publique a confirmé ce constat en mettant, le 29 janvier 2026, un avis défavorable tant sur la demande d'autorisation environnementale que sur la demande de permis de construire. La commission a estimé que le choix d'implantation, l'échelle et la volumétrie du bâtiment, la lisibilité de ses impacts, les garanties opérationnelles de multimodalité et l'appréhension globale de la phase chantier n'avaient pas été suffisamment étayés. Elle a également pointé la persistance de doutes sur les incidences paysagères et écologiques, notamment en ce qui concerne la dérogation "espèces protégées" et la proximité immédiate de la zone Natura 2000. La convergence de l'avis de la MRAe et de la commission d'enquête publique confirme ainsi que le projet, dans sa configuration actuelle, ne répond pas aux exigences de préservation environnementale que la ville avait posées comme préalable, estime le Collectif Préservation Berges de Seine, en ajoutant : "la municipalité en tirera toutes les conséquences dans les décisions qu'elle sera amenée à prendre".